

## L'escadron des Cent-gardes de l'empereur



*Insigne de chevalier de la Légion d'honneur du modèle dit « des Cent-gardes »*

*Or et émail*

*Don du bailli de Pierredon, 1932, Inv. 02709*

Le 24 mars 1854, Napoléon III créait, par décret, l'escadron des Cent-gardes. Corps de cavalerie d'élite de l'armée impériale, ils étaient chargés d'assurer la garde de l'empereur, de sa famille et les services d'honneur et de sécurité des divers palais impériaux.

Dès le rétablissement de l'Empire en décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte entend en effet renouer avec les fastes de son oncle en recréant une cour impériale et en s'entourant d'une prestigieuse maison militaire. Exilé à plusieurs reprises en Angleterre jusqu'en 1848, le futur Napoléon III fut très impressionné par les *Life Guards* et autres *Blues and Royals* chargés de la protection du souverain. Tout en réinstaurant la Garde impériale, l'empereur décréta la formation d'un escadron d'élite dit « des Cent-gardes » destiné à sa protection personnelle.

Digne héritier des différentes gardes rapprochées des souverains français, telle la garde écossaise ou les Cent-Suisses, cet escadron était directement rattaché à la maison militaire de l'empereur et dépendait du grand maréchal du Palais.

Comme leur nom l'indique, les Cent-gardes furent initialement au nombre de cent, puis cent cinquante à partir de 1858, auxquels s'ajoutèrent les sous-officiers, les officiers, les maréchaux-ferrants et palefreniers. Ils n'eurent que deux commandants : le colonel Lepic, fils du célèbre général du Premier Empire, jusqu'en 1855 et le colonel Verly, jusqu'en 1870.

Recrutés parmi l'élite de la cavalerie, ils devaient avoir au minimum trois ans d'ancienneté et une taille d'1.78 m (puis 1,80 m en 1858). Leur passé devait être irréprochable ; *« En un mot, il faut que chez les Cent-gardes, tout soit bien et toujours irréprochable »*, écrit le colonel Verly.

Célèbres pour leurs fastueux uniformes, les Cent-gardes jouirent d'un grand prestige auprès du grand public. Ils avaient préséance sur tous les autres corps de l'armée et leur présence était obligatoire à toutes les cérémonies officielles. Ils constituaient, selon la comtesse de Mirabeau *« une de ces curiosités qu'on peut voir à Paris sans rien payer »*.

Un prestige tel qu'un type d'insigne de la Légion d'honneur, présenté ici, leur fut traditionnellement attribué. Modèle de luxe, il se distingue par une couronne perlée à haut-relief, des centres en trois parties et un filet d'or qui entoure les rayons des branches. Pure appellation traditionnelle, ce type de croix spécifique n'a fait l'objet d'aucun décret et il s'agit, selon les mots de Jean-Pierre Collignon, *« d'un argument spéculatif destiné à induire en erreur les collectionneurs »*. Ces modèles étaient destinés à une clientèle aisée et sont les ancêtres des insignes de luxe, en relief, des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques.

Symbole du Second Empire, le corps des Cent-gardes disparut avec lui. Les soldats ayant escorté l'empereur à Sedan furent faits prisonniers avec lui et ceux demeurés à Paris, versés dans le 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

Cette croix de chevalier fut donnée en 1932 au musée par le bailli Thierry de Pierredon, important mécène, qui contribua à constituer un premier cœur de collection. Elle est présentée dans les vitrines de la Légion d'honneur consacrées au Second Empire où sont également exposés deux autres souvenirs des Cent-gardes, dépôts de collections privées : une plaque de soubreveste aux armes impériales et un portrait miniature de Napoléon III ayant appartenu au colonel Verly.